

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 14 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le Quatorze Décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 3 Décembre 2021

Secrétaire de séance : Jacques MARQUEZE

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15)</i>					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X		
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZJET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	CABANNES	Jean-Maurice	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)	Excusés	Pouvoirs
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier	X		
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques	X		

<i>Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 5, Pouvoir : 1)</i>					
TITULAIRES			Présents (5)	Excusés (6)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude		X	
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARENX	CAZALETS	Henri		X	A Marjorie CHOPIN
NAVARENX	CHOPIN	Marjorie	X		
NAVARENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	
SUPPLEANTS			Présents (2)	Excusés	Pouvoirs
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian	X		
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul	X		

<i>Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présent : 1)</i>					
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents	Excusés	Pouvoirs
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Elodie CLEMENTINO, Marion FOURNIER, Adrien GELLIBERT, agents du SMGOAO

Délibération N°2021_1202 – CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA CCVO – ETUDE HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'ESCOU

Rapport n°2 du 14.12.2021 : rapporteur : Didier CAZENAVE-LAROCHE

L'étude hydraulique de la vallée de l'Escou concerne 12 communes :

- 10 communes sur le territoire de la Communauté des Communes du Haut-Béarn (CCHB) : Buziet, Escou, Escout, Estos, Goès, Herrère, Ledeuix, Ogeu-Les-Bains, Oloron Sainte-Marie et Précilhon ;
- 2 communes sur le territoire de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) : Bescat et Buzy.

Sur le périmètre concerné, l'exercice de la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est donc partagé entre le SMGOAO (pour le territoire couvert par la CCHB) et la CCVO, cette dernière exerçant la compétence GeMAPI en propre sur son territoire.

Aussi, le SMGOAO propose à la CCVO de participer au financement de l'étude hydraulique de la vallée de l'Escou. Le SMGOAO assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude, dont le montant total est de 165 134,40 € TTC, réparti comme suit :

- Etude hydraulique tranche ferme : 64 080,00 € TTC
- Etude hydraulique tranche optionnelle n°1 : 10 476,00 € TTC
- Etude hydraulique tranche optionnelle n°2 : 4 590,00 € TTC
- Etude hydraulique - avenant n°1 : 3 600,00 € TTC
- Levés topographiques : 71 967,60 € TTC
- Levés topographiques - avenant n°1 : 400,80 € TTC
- Levés topographiques - avenant n°2 : 720,00 € TTC
- Frais assurés en régie : 9 300,00 € TTC

Pour mémoire, cette opération bénéficie d'un accompagnement financier assuré par :

- *L'Agence de l'Eau Adour-Garonne - décision d'attribution d'aide n°2020/3405 en date du 20 octobre 2020 ;*
- *La Région Nouvelle-Aquitaine - arrêté n°11139020 en date du 20 janvier 2021.*

Le reliquat sera cofinancé par le SMGOAO et par la CCVO (délibération n°2021-110 du conseil communautaire de la CCVO en date du 21 septembre 2021) selon la répartition présentée dans le tableau ci-après. Cette répartition a été calculée comme suit :

- Pour l'étude hydraulique et les frais assurés en régie :
 - au prorata de la superficie de bassin versant, de la population incluse dans le bassin versant et du linéaire de cours d'eau traité par modélisation hydraulique ;
 - le SMGOAO financera à 100% la tranche optionnelle n°2 relative à la régularisation de l'aménagement hydraulique du Lapeyre à Ogeu-Les-Bains et l'avenant n°1 correspondant à 3 expertises hydrauliques ponctuelles, qui concernent uniquement le territoire de la CCHB ;
- Pour les levés topographiques :
 - à la quantité de levés sur chaque territoire ;
 - le SMGOAO financera à 100% les avenants n°1 et n°2 qui concernent uniquement le territoire de la CCHB.

Désignation	Part SMGOAO	Part CCVO
Etude hydraulique tranche ferme	86%	14%
Etude hydraulique tranche optionnelle n°1	86%	14%
Etude hydraulique tranche optionnelle n°2	100%	0%
Etude hydraulique - avenant n°1	100%	0%
Levés topographiques	93%	7%
Levés topographiques - avenant n°1	100%	0%
Levés topographiques - avenant n°2	100%	0%
Frais assurés en régie	86%	14%

Le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer la convention financière correspondante.

La convention de cofinancement de l'étude hydraulique de la vallée de l'Escou est fournie en annexe du présent rapport.

Enfin, pour assurer le suivi de l'étude, un comité de pilotage (COPIL) a été constitué afin de suivre la mise en œuvre opérationnelle du projet. Il est composé du Président du SMGOAO ou son représentant, du Président de la CCHB ou son représentant, des services techniques de ces 2 collectivités, d'un représentant de chaque commune concernée, d'un représentant des services de l'État, des partenaires techniques et financiers. Il est complété par le Président de la CCVO ou son représentant et par un représentant des services techniques de la CCVO.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de cofinancement de l'étude hydraulique de la vallée de l'Escou avec la CCVO
- **PREND ACTE** de la composition du Comité de Pilotage intégrant les représentants de la CCVO
- **AUTORISE** le Président à réunir le COPIL dans sa forme actualisée et à présider ses réunions

Annexe : Projet de convention SMGOAO - CCVO

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 14 Décembre 2021

Le Président
Patrick MAUNAS



<i>Membres en exercice</i>	37
<i>Membres présents :</i>	23
<i>Nombre de votants :</i>	24
<i>POUR :</i>	24
<i>CONTRE :</i>	0
<i>ABSTENTION :</i>	0